



Barbezieux, Le 17 mars 2022

2/2022

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance ordinaire le :

Mercredi 23 mars 2022 à 19h15 Salle du Conseil Municipal

1. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

2. FINANCES

- 2.1. Approbation des comptes de gestion 2021 de la Ville et des Budgets Annexes Eau, Assainissement, Maison de Santé Pluridisciplinaire et Piscine
- 2.2. Approbation du Compte Administratif 2021 du Budget Ville et des budgets annexes
 - 2.2.1. Approbation du Compte Administratif 2021 du Budget Ville
 - 2.2.2. Approbation du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Eau Potable
 - 2.2.3. Approbation du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Assainissement Collectif
 - 2.2.4. Approbation du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire
 - 2.2.5. Approbation du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe Piscine
- 2.3. Affectation des résultats 2021 du Budget Ville et des budgets annexes
 - 2.3.1. Affectation des résultats 2021 du Budget Ville
 - 2.3.2. Affectation des résultats 2021 du Budget Annexe Eau
 - 2.3.3. Affectation des résultats 2021 du Budget Annexe Assainissement
 - 2.3.4. Affectation des résultats 2021 du Budget Annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire
- 2.4. Vote des taux d'imposition 2022
- 2.5. Approbation des Budgets Primitifs 2022 Ville et budgets annexes
 - 2.5.1. Approbation du Budget Primitif Ville
 - 2.5.2. Approbation du Budget Primitif Eau Potable
 - 2.5.3. Approbation du Budget Primitif Assainissement Collectif
 - 2.5.4. Approbation du Budget Primitif Maison de Santé Pluridisciplinaire
 - 2.5.5. Approbation du Budget Primitif Annexe Piscine
 - 2.5.6. Clôture du Budget Annexe Lotissement
- 2.6. Subventions de fonctionnement 2022 aux associations
- 2.7. Autorisation de signature de conventions annuelles avec l'ALB, le CAC, la MJC et le CSC
- 2.8. Bilan des acquisitions et des cessions au titre de l'année 2018
- 2.9. Cotisation 2022 pour éclairage public

3. ADMINISTRATION GENERALE

- 3.1. Demande logelia – Cautionnement emprunt

4. URBANISME

- 4.1. Acquisition foncière
- 4.2. Emplacement réservé

5. ENVIRONNEMENT

- 5.1. Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage Charente Eaux

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,



André MEURAILLON



OBJET :

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 23 Mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le 23 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 17 mars, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, M. Valentin GILLET, M. Pierre VAN ZELE, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avaient donné procuration : Mme Claire AUTHIER-FORT à M. André MEURAILLON, Mme Patricia VIMPERE à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Patricia GARD à Mme Florence SWISTEK.

Secrétaire de séance : M. Valentin GILLET

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL01-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022

2022_02_DEL01

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 DE LA VILLE ET DES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT, DE LA MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE ET DE LA PISCINE

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.


Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve les comptes de gestion du budget ville et des budgets annexes Eau, Assainissement, Maison de Santé Pluridisciplinaire et Piscine, établis par Monsieur le Trésorier Municipal pour l'exercice 2021. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelant ni observations ni réserves de sa part, sur la tenue des comptes ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents intervenant en application de la présente.

ADOPTÉ.

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 31 mars 2022

Le Maire

André MEURAILLON

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P. le 14 AVR. 2022
et de la publication en date du 14 AVR. 2022
BARBEZIEUX, le 14 AVR. 2022

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL01-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022



OBJET :

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 23 Mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le 23 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 17 mars, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, M. Valentin GILLET, M. Pierre VAN ZELE, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avait donné procuration : Mme Claire AUTHIER-FORT à M. André MEURAILLON, Mme Patricia VIMPERE à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Patricia GARD à Mme Florence SWISTEK.

Secrétaire de séance : M. Valentin GILLET

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DELO2-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022

2022_02_DELO2

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET VILLE

Rapporteur : Madame Françoise DELAHAYE, Adjointe au Maire

Sous la présidence de Madame Françoise DELAHAYE, doyenne de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif du budget principal Ville 2021 qui s'établit comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 465 920,10€	0,00 €	63 578,29 €	0,00 €	1 529 498,39 €
Opérations de l'exercice	1 699 512,47 €	1 407 191,28 €	3 409 146,05 €	3 882 147,02 €	5 108 658,52 €	5 289 338,30 €
TOTAUX	1 699 512,47 €	2 873 111,38 €	3 409 146,05 €	3 945 725,31 €	5 108 658,52 €	6 818 836,69 €
Résultats de clôture	0,00 €	1 173 598,91 €	0,00 €	536 579,26 €	0,00 €	1 710 178,17 €
Restes à réaliser	1 366 710,00 €	475 440,00 €			1 366 710,00 €	475 440,00 €
TOTAUX CUMULES	3 066 222,47 €	3 348 551,38 €	3 409 146,05 €	3 945 725,31 €	6 475 368,52 €	7 294 276,69 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	282 328,91 €	0,00 €	536 579,26 €	0,00 €	818 908,17 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :


- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête le résultat définitif du compte administratif pour l'année 2021 tel que résumé ci-dessus

ADOPTÉ

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la réception en S/P. le 14 AVR. 2022 et de la publication en date du 14 AVR. 2022 BARBEZIEUX, le 14 AVR. 2022

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 31 mars 2022

Le Maire,



André MEURAILLON

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DELO2-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022



OBJET :

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 23 Mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le 23 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 17 mars, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, M. Valentin GILLET, M. Pierre VAN ZELE, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avaient donné procuration : Mme Claire AUTHIER-FORT à M. André MEURAILLON, Mme Patricia VIMPERE à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Patricia GARD à Mme Florence SWISTEK.

Secrétaire de séance : M. Valentin GILLET

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL03-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022

2022_02_DELO3

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE EAU

Rapporteur : Madame Françoise DELAHAYE, Adjointe au Maire

Sous la présidence de Madame Françoise DELAHAYE, doyenne de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif du budget annexe eau 2021 qui s'établit comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		596 092,10 €	0,00 €		0,00 €	596 092,10 €
Opérations de l'exercice	431 124,80 €	249 498,14 €	112 125,32 €	276 386,77 €	543 250,12 €	525 884,91 €
TOTAUX	431 124,80 €	845 590,24 €	112 125,32 €	276 386,77 €	543 250,12 €	1 121 977,01 €
Résultats de clôture		414 465,44 €	0,00 €	164 261,45 €	0,00 €	578 726,89 €
Restes à réaliser	132 600,00 €	0,00 €			132 600,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	563 724,80 €	845 590,24 €	112 125,32 €	276 386,77 €	675 850,12 €	1 121 977,01 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	281 865,44 €	0,00 €	164 261,45 €	0,00 €	446 126,89 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête le résultat définitif du compte administratif pour l'année 2021 tel que résumé ci-dessus

ADOPTÉ.

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la réception en S/P le 14 AVR. 2022 et de la publication en date du 14 AVR. 2022 BARBEZIEUX, le 14 AVR. 2022

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 31 mars 2022

Le Maire
André MEURAILLON

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DELO3-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 23 Mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le 23 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 17 mars, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, M. Valentin GILLET, M. Pierre VAN ZELE, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avait donné procuration : Mme Claire AUTHIER-FORT à M. André MEURAILLON, Mme Patricia VIMPERE à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Patricia GARD à Mme Florence SWISTEK.

Secrétaire de séance : M. Valentin GILLET

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL04-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022

2022_02_DEL04

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Madame Françoise DELAHAYE, Adjointe au Maire

Sous la présidence de Madame Françoise DELAHAYE, doyenne de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif du budget annexe assainissement 2021 qui s'établit comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	88 681,42 €	0,00 €	0,00 €		88 681,42 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	566 868,65 €	306 993,00 €	228 760,86 €	329 521,41 €	795 629,51 €	636 514,41 €
TOTAUX	655 550,07 €	306 993,00 €	228 760,86 €	329 521,41 €	884 310,93 €	636 514,41 €
Résultats de clôture	348 557,07 €		0,00 €	100 760,55 €	247 796,52 €	
Restes à réaliser	6 976,00 €	0,00 €			6 976,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	662 526,07 €	306 993,00 €	228 760,86 €	329 521,41 €	891 286,93 €	636 514,41 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	355 533,07 €		0,00 €	100 760,55 €	254 772,52 €	

Le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête le résultat définitif du compte administratif pour l'année 2021 tel que résumé ci-dessus

ADOPTÉ.

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la réception en S/P le 14 AVR. 2022 et de la publication en date du 14 AVR. 2022 BARBEZIEUX, le 14 AVR. 2022

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 31 mars 2022



Andre MEURAILLON

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL04-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

M A I R I E
DE
BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

RÉPUBLIQUE



FRANÇAISE

OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 23 Mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le 23 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 17 mars, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, M. Valentin GILLET, M. Pierre VAN ZELE, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avait donné procuration : Mme Claire AUTHIER-FORT à M. André MEURAILLON, Mme Patricia VIMPERE à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Patricia GARD à Mme Florence SWISTEK.

Secrétaire de séance : M. Valentin GILLET

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DELO5-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022

2022_02_DEL05

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Rapporteur : Madame Françoise DELAHAYE, Adjointe au Maire

Sous la présidence de Madame Françoise DELAHAYE, doyenne de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif du budget annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire 2021 qui s'établit comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	231 980,49 €	0,00 €	0,00 €		231 980,49 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	178 247,96 €	177 455,19 €	10 660,94 €	56 537,88 €	188 908,90 €	233 993,07 €
TOTAUX	410 228,45 €	177 455,19 €	10 660,94 €	56 537,88 €	420 889,39 €	233 993,07 €
Résultats de clôture	232 773,26 €		0,00 €	45 876,94 €	186 896,32 €	
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	410 228,45 €	177 455,19 €	10 660,94 €	56 537,88 €	420 889,39 €	233 993,07 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	232 773,26 €		0,00 €	45 876,94 €	186 896,32 €	

Le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête le résultat définitif du compte administratif pour l'année 2021 tel que résumé ci-dessus

ADOPTÉ

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la réception en S/P. le **14 AVR. 2022** et de la publication en date du **14 AVR. 2022** BARBEZIEUX, le **14 AVR. 2022**

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 31 mars 2022

Le Maire,


André MEURAILLON

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL05-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 23 Mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le 23 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 17 mars, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, M. Valentin GILLET, M. Pierre VAN ZELE, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avait donné procuration : Mme Claire AUTHIER-FORT à M. André MEURAILLON, Mme Patricia VIMPERE à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Patricia GARD à Mme Florence SWISTEK.

Secrétaire de séance : M. Valentin GILLET

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL06-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022

2022_02_DEL06

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE PISCINE

Rapporteur : Madame Françoise DELAHAYE, Adjointe au Maire

Sous la présidence de Madame Françoise DELAHAYE, doyenne de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif du budget annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire 2021 qui s'établit comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	80 406,71 €	80 406,71 €	80 406,71 €	80 406,71 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	80 406,71 €	80 406,71 €	80 406,71 €	80 406,71 €
Résultats de clôture	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	0,00 €	80 406,71 €	80 406,71 €	80 406,71 €	80 406,71 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	

Le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vote et arrête le résultat définitif du compte administratif pour l'année 2021 tel que résumé ci-dessus

ADOPTÉ.

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 31 mars 2022

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P. le 14 AVR. 2022
et de la publication en date du 14 AVR. 2022
BARBEZIEUX, le 14 AVR. 2022

Le Maire,

André MEURAILLON



AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL06-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 23 Mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le 23 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 17 mars, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, M. Valentin GILLET, M. Pierre VAN ZELE, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avait donné procuration : Mme Claire AUTHIER-FORT à M. André MEURAILLON, Mme Patricia VIMPERE à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Patricia GARD à Mme Florence SWISTEK.

Secrétaire de séance : M. Valentin GILLET

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL07-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022

2022_02_DELO7

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET VILLE

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats sont conformes aux comptes de gestion les comptes se présentent comme suit :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 1 366 710,00 €		
INVEST	1 465 920,10 €		-292 321.19 €	Recettes 475 440,00 €	-891 270,00 €	282 328,91 €
Fonctionnement	663 578,29 €	600 000,00 €	473 000.97 €			536 579,26 €

Et considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

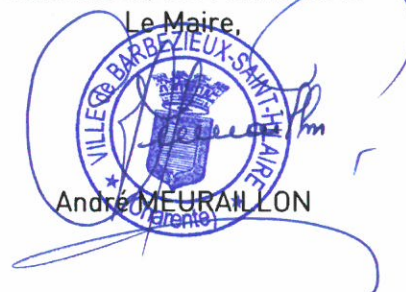
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	536 579,26 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	500 000,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	36 579,26 €
Total affecté au c/ 1068 :	500 000,00
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

ADOPTÉ.

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la réception en S/P. le 14 AVR. 2022 et de la publication en date du 14 AVR. 2022 BARBEZIEUX, le 14 AVR. 2022

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 31 mars 2022

Le Maire,



André MEURAILLON

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DELO7-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

M A I R I E
DE
BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

RÉPUBLIQUE



FRANÇAISE

OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 23 Mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le 23 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 17 mars, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, M. Valentin GILLET, M. Pierre VAN ZELE, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avaient donné procuration : Mme Claire AUTHIER-FORT à M. André MEURAILLON, Mme Patricia VIMPERE à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Patricia GARD à Mme Florence SWISTEK.

Secrétaire de séance : M. Valentin GILLET

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL08-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022

2022_02_DEL08

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats sont conformes aux comptes de gestion les comptes se présentent comme suit :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 132 600,00€		
INVEST	596 022,10€		-181 626,66€	0,00€	-132 600,00€	281 865,44€
				Recettes		
FONCT	127 975,22€	127 975,22€	164 261,45€			164 261,45€

Et considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	164 261,45€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	164 261,45
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0
Total affecté au c/ 1068 :	164 261,45
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

ADOPTÉ.

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P le 14 AVR. 2022
et de la publication en date du 14 AVR. 2022
BARBEZIEUX, le 14 AVR. 2022

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 31 mars 2022

Le Maire
André MEURAILLON
Charente

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL08-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 23 Mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le 23 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 17 mars, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, M. Valentin GILLET, M. Pierre VAN ZELE, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avaient donné procuration : Mme Claire AUTHIER-FORT à M. André MEURAILLON, Mme Patricia VIMPERE à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Patricia GARD à Mme Florence SWISTEK.

Secrétaire de séance : M. Valentin GILLET

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DE109-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022

2022_02_DEL09

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats sont conformes aux comptes de gestion les comptes se présentent comme suit :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses -6 976,00		
INVEST	-88 681,42		-253 875,65	0,00	-6 976,00	-355 533,07
FONCT	104 250,00	104 250,00	100 760,55	Recettes		100 760,55

Et considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	100 760,55
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	100 760,55 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0
Total affecté au c/ 1068 :	100 760,55 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

ADOPTÉ

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la réception en S/P. le 14 AVR. 2022 et de la publication en date du 14 AVR. 2022 BARBEZIEUX, le 14 AVR. 2022

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 31 mars 2022

Le Maire

André MEURAILLON
(en fonction)

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL09-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022



MAIRIE
DE
BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 23 Mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le 23 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 17 mars, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, M. Valentin GILLET, M. Pierre VAN ZELE, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avait donné procuration : Mme Claire AUTHIER-FORT à M. André MEURAILLON, Mme Patricia VIMPERE à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Patricia GARD à Mme Florence SWISTEK.

Secrétaire de séance : M. Valentin GILLET

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL10-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022

2022_02_DEL10

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

Comme chaque année, la ville de Barbezieux-Saint-Hilaire est appelée à voter de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

- ↪ Vu l'article 1379 du code général des impôts listant les impositions directes locales perçues par les communes et l'article 1636 B decies du même code précisant que les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale soumis à l'article 1609 nonies C votent les taux des taxes foncières ;
- ↪ Vu l'article 1639 A du Code général des impôts disposant que les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives soit aux taux, soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leurs profit ;
- ↪ Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code général des impôts déterminant les règles d'encadrement et de plafonnement des taux des impositions directes locales ;
- ↪ Considérant que la ville de Barbezieux-Saint-Hilaire entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1er : de fixer comme suit les taux d'imposition pour l'année 2022 :

- Foncier bâti : 41,94%
- Foncier non bâti : 46,37%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Pour 2022, la revalorisation nationale des bases a été fixée à + 3.40 %.

Article 2 : de charger Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
ADOPTION réception en S/P le 14 AVR. 2022
et de la publication en date du 14 AVR. 2022
BARBEZIEUX, le 14 AVR. 2022

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 31 mars 2022

Le Maire
André MEURAILLON


AR Prefecture
016-211600283-20220323-2022_02_DEL10-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

RÉPUBLIQUE



FRANÇAISE

M A I R I E

DE

BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 23 Mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le 23 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 17 mars, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, M. Valentin GILLET, M. Pierre VAN ZELE, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avaient donné procuration : Mme Claire AUTHIER-FORT à M. André MEURAILLON, Mme Patricia VIMPERE à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Patricia GARD à Mme Florence SWISTEK.

Secrétaire de séance : M. Valentin GILLET

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL11-BF
Reçu le 19/04/2022
Publié le 19/04/2022

2022_02_DEL11

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

Les différentes commissions ont, à partir des besoins recensés, émis un certain nombre de propositions qui ont permis de préparer le projet de budget primitif pour l'exercice 2022 soumis à votre adoption.

- CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 9 mars 2022,
- CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes tel que présenté, soumis au vote par nature,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif de la Ville ci-dessous, équilibré en recettes et dépenses pour l'exercice 2022 aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles dont :	3 374 850,00 €	3 855 850,00 €	3 560 810,00 €	1 906 211,09 €
Reste à réaliser :			1 366 710,00 €	475 000,00 €
Propositions nouvelles :	3 374 850,00 €	3 855 850,00 €	2 194 100,00 €	1 430 771,09 €
Opérations d'ordre	571 500,00 €	90 500,00 €	120 500,00 €	601 500,00 €
Résultat reporté				1 173 598,91 €
TOTAL	3 946 350,00 €	3 946 350,00 €	3 681 310,00 €	3 681 310,00 €

ADOPTÉ.

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la réception en S/P. le 19 AVR. 2022 et de la publication en date du 19 AVR. 2022 BARBEZIEUX, le 19 AVR. 2022

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 31 mars 2022

Le Maire,


André MEURAILLON
Maire

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL11-BF
Reçu le 19/04/2022
Publié le 19/04/2022

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

M A I R I E
DE
BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

RÉPUBLIQUE



FRANÇAISE

OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 23 Mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le 23 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 17 mars, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, M. Valentin GILLET, M. Pierre VAN ZELE, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avaient donné procuration : Mme Claire AUTHIER-FORT à M. André MEURAILLON, Mme Patricia VIMPERE à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Patricia GARD à Mme Florence SWISTEK.

Secrétaire de séance : M. Valentin GILLET

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL12-BF
Reçu le 19/04/2022
Publié le 19/04/2022

2022_01_DEL12

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

Les différentes commissions ont, à partir des besoins recensés, émis un certain nombre de propositions qui ont permis de préparer le projet de budget primitif pour l'exercice 2022 soumis à votre adoption.

- CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 9 mars 2022,
- CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes tel que présenté, soumis au vote par nature,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif de l'eau ci-dessous, équilibré en recettes et dépenses pour l'exercice 2022 aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles dont :	37 100,00 €	259 800,00 €	668 826,89 €	164 261,45 €
Reste à réaliser :			132 600,00 €	
Propositions nouvelles :	37 100,00 €	259 800,00 €	801 426,89 €	164 261,45 €
Opérations d'ordre	237 900,00 €	15 200,00 €	52 470,11 €	275 170,11 €
Résultat reporté				414 465,44 €
TOTAL	275 000,00 €	275 000,00 €	853 897,00 €	853 897,00 €

ADOPTÉ.

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la réception en S/P. le 19 AVR. 2022 et de la publication en date du 19 AVR. 2022 BARBEZIEUX, le 19 AVR. 2022

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 31 mars 2022



AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL12-BF
Reçu le 19/04/2022
Publié le 19/04/2022

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

M A I R I E

DE

BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

RÉPUBLIQUE



FRANÇAISE

OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 23 Mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le 23 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 17 mars, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, M. Valentin GILLET, M. Pierre VAN ZELE, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avaient donné procuration : Mme Claire AUTHIER-FORT à M. André MEURAILLON, Mme Patricia VIMPERE à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Patricia GARD à Mme Florence SWISTEK.

Secrétaire de séance : M. Valentin GILLET

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL13-BF
Reçu le 19/04/2022
Publié le 19/04/2022

2022_02_DEL13

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

Les différentes commissions ont, à partir des besoins recensés, émis un certain nombre de propositions qui ont permis de préparer le projet de budget primitif pour l'exercice 2022 soumis à votre adoption.

- CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 9 mars 2022,
- CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes tel que présenté, soumis au vote par nature,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif de l'assainissement ci-dessous, équilibré en recettes et dépenses pour l'exercice 2022 aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles dont :	36 620,00 €	221 000,00 €	473 466,93 €	644 620,00 €
Reste à réaliser :			6 976,00 €	
Propositions nouvelles :	36 620,00 €	221 000,00 €	480 442,93 €	644 620,00 €
Opérations d'ordre	234 880,00 €	50 500,00 €	71 500,00 €	255 880,00 €
Résultat reporté			348 557,07 €	
TOTAL	271 500,00 €	271 500,00 €	900 500,00 €	900 500,00 €

ADOPTÉ.

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la réception en S/P le 19 AVR. 2022 et de la publication en date du 19 AVR. 2022 BARBEZIEUX, le 19 AVR. 2022

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 31 mars 2022

Le Maire

André MEURAILLON

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL13-BF
Reçu le 19/04/2022
Publié le 19/04/2022



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 23 Mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le 23 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 17 mars, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, M. Valentin GILLET, M. Pierre VAN ZELE, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avaient donné procuration : Mme Claire AUTHIER-FORT à M. André MEURAILLON, Mme Patricia VIMPERE à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Patricia GARD à Mme Florence SWISTEK.

Secrétaire de séance : M. Valentin GILLET

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL14-BF
Reçu le 19/04/2022
Publié le 19/04/2022

2022_02_DEL14

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DE LA MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

Les différentes commissions ont, à partir des besoins recensés, émis un certain nombre de propositions qui ont permis de préparer le projet de budget primitif pour l'exercice 2022 soumis à votre adoption.

- CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 9 mars 2022,
- CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes tel que présenté, soumis au vote par nature,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif de la Maison Pluridisciplinaire de Santé ci-dessous, équilibré en recettes et dépenses pour l'exercice 2022 aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles dont :	16 711,00 €	55 000,00 €	38 500,00 €	231 784,26 €
Reste à réaliser :			0,00 €	
Propositions nouvelles :	16 711,00 €	56 200,00 €	38 500,00 €	231 784,26 €
Opérations d'ordre	59 089,00 €	19 600,00 €	19 600,00 €	59 089,00 €
Résultat reporté			232 773,26 €	
TOTAL	75 800,00 €	75 800,00 €	290 873,26 €	290 873,26 €

ADOPTÉ.

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la réception en S/P. le 19 AVR. 2022 et de la publication en date du 18 AVR. 2022 BARBEZIEUX, le 18 AVR. 2022

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 31 mars 2022



André MEURAILLON

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL14-BF
Reçu le 19/04/2022
Publié le 19/04/2022

M A I R I E

DE

BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 23 Mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le 23 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 17 mars, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, M. Valentin GILLET, M. Pierre VAN ZELE, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avaient donné procuration : Mme Claire AUTHIER-FORT à M. André MEURAILLON, Mme Patricia VIMPERE à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Patricia GARD à Mme Florence SWISTEK.

Secrétaire de séance : M. Valentin GILLET

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DE15-BF
Reçu le 19/04/2022
Publié le 19/04/2022

2022_02_DEL15

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DE LA PISCINE

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

Les différentes commissions ont, à partir des besoins recensés, émis un certain nombre de propositions qui ont permis de préparer le projet de budget primitif pour l'exercice 2022 soumis à votre adoption.

- CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 20 février 2022,
- CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes tel que présenté, soumis au vote par nature,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif de piscine ci-dessous, équilibré en recettes et dépenses pour l'exercice 2022 aux montants de :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles dont :	101 651,00 €	101 651,00 €
Reste à réaliser :		
Propositions nouvelles :	101 651,00 €	101 651,00 €
Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €
Résultat reporté		
TOTAL	101 651,00 €	101 651,00 €

ADOPTÉ.

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 31 mars 2022

Le Maire,



André MEURAILLON

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P. le 1^{er} AVR. 2022
et de la publication en date du 1^{er} AVR. 2022
BARBEZIEUX, le 1^{er} AVR. 2022

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL15-BF
Reçu le 19/04/2022
Publié le 19/04/2022

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

M A I R I E
DE
BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

RÉPUBLIQUE



FRANÇAISE

OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 23 Mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le 23 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 17 mars, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, M. Valentin GILLET, M. Pierre VAN ZELE, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avaient donné procuration : Mme Claire AUTHIER-FORT à M. André MEURAILLON, Mme Patricia VIMPERE à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Patricia GARD à Mme Florence SWISTEK.

Secrétaire de séance : M. Valentin GILLET

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL16-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022

2022_02_DEL16

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022 AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Madame Florence SWISTEK, Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes aux associations au titre de l'année 2022 :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	Sub votées 2021	Demandes 2022	Montant Voté
ADMR -AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
ALLIANCE FOOT 3B	6 000,00 €	6 500,00 €	6 000,00 €
AMICALE LAIQUE	15 000,00 €	15 000,00 €	13 000,00 €
ASS BZX COMMERCANTS & PROFESSIONNELS	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
ASS.ANIMATION FOIRES & MARCHES	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
ASS.CYCLISTE 4B-AC4B	1 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €
BARBEZIEUX AIKIDO CLUB CHARENTE	500,00 €	500,00 €	500,00 €
BARBEZIEUX BASKET BALL	5 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €
BICLOU BARBEZILIEN	0,00 €	400,00 €	400,00 €
CAC COMITE ANIMATION CULTUR.	9 500,00 €	9 500,00 €	9 500,00 €
CAGOUILLES 16 MOTOCLUB	0,00 €	1 000,00 €	500,00 €
CENTRE SOCIO CULTUREL BARBEZIEUX	46 700,00 €	46 700,00 €	46 700,00 €
CENTRE SOCIO CULTUREL fluides	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
CLUB NAUTIQUE BARBEZILIEN	1 000,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €
COMITE DE JUMELAGE	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE - UNITE LOCALE SUD-CHARENTE	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
FOOTBALL CLUB DE ST-HILAIRE	1 500,00 €	1 800,00 €	1 500,00 €
FRATERNELLE ATHLETISME BZX BAR	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €
LES BARBEZILIENS EN DELIRES	800,00 €	1 200,00 €	800,00 €

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL16-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	Sub votées 2021	Demandes 2022	Montant Voté
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
SPORTING CLUB BARBEZIEUX	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
TENNIS CLUB BARBEZIEUX	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
UNION BARBEZIEUX JONZAC RUGBY	7 500,00 €	15 000,00 €	7 500,00 €
VIVRE ENSEMBLE	0,00 €	300,00 €	300,00 €
TOTAL	138 750,00 €	154 150,00 €	140 700,00 €

ASSOC.NOUVELLES DEMANDES 2022	Sub votées 2021	Dde 2022	Montant Proposé
HANDBALL - BARBEZIEUX	0,00 €	2 000,00 €	500,00 €
TOTAL	0,00 €	2 000,00 €	500,00 €

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	Sub votées 2021	Dde 2022	Montant Proposé
MJC - Gala de boxe	0,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €
Club Nautique - soutien handisport		500,00 €	500,00 €
FABB Octobre rose	350,00 €	350,00 €	350,00 €
CSC - Fêtes de Pâques	0,00 €	0,00 €	450,00 €
UBJ Barbezieux Jonzac - maintien 2021 en Fédérale II	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €
ALLIANCE FOOT 3B - maintien 2021 en Régionale III	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
TOTAL	4 350,00 €	1 500,00 €	6 300,00 €

Ces subventions ne seront versées qu'à réception :

- des statuts à jour,
- de la composition du bureau actualisé,
- du compte-rendu de la dernière assemblée générale.

M. Damien LANGLADE, Mme Florence SWISTEK membres du bureau du CAC, M. Jean-Yves GUITTARD, membre du bureau des cagouilles 16, M. Valentin GILLET, membre du bureau de l'association des commerçants, se sont retirés au moment de la délibération et du vote.

ADOPTÉ
Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la réception en S/P le 14 AVR. 2022 et de la publication en date du 14 AVR. 2022 BARBEZIEUX, le 14 AVR. 2022

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 31 mars 2022

Le Maire,

André MEURAILLON

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DE16-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022



M A I R I E
DE
BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 23 Mars 2022



L'an deux mil vingt deux, le 23 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 17 mars, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, M. Valentin GILLET, M. Pierre VAN ZELE, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avaient donné procuration : Mme Claire AUTHIER-FORT à M. André MEURAILLON, Mme Patricia VIMPERE à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Patricia GARD à Mme Florence SWISTEK.

Secrétaire de séance : M. Valentin GILLET

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL17-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022

2022_02_DEL17

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS ANNUELLES AVEC L'ALB, LA MJC ET LE CSC

Rapporteur : Mme SWISTEK Florence, Adjointe au Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à la contractualisation des subventions versées à l'Amicale Laïque Barbezilienne (ALB), à la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) et au Centre Socio Culturel (CSC).

ADOPTÉ.

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 31 mars 2022

Le Maire,



Andre MEURANON

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P le 14 AVR. 2022
et de la publication en date du 14 AVR. 2022
BARBEZIEUX, le 14 AVR. 2022

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL17-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 23 Mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le 23 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 17 mars, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, M. Valentin GILLET, M. Pierre VAN ZELE, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avaient donné procuration : Mme Claire AUTHIER-FORT à M. André MEURAILLON, Mme Patricia VIMPERE à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Patricia GARD à Mme Florence SWISTEK.

Secrétaire de séance : M. Valentin GILLET

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL18-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022

2022_02_DEL18

OBJET : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Rapporteur : M. Benoît DELATTE, Conseiller délégué

Conformément à l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2021, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

Les acquisitions réalisées pendant l'année 2021 sont les suivantes :

Référence cadastrale		Superficie	Adresse	Vendeur	Prix	Observations
Section	N°					
BUDGET VILLE - ACQUISITION						
327A	233	23m2	13 Peugeotard	Mme CONSTANTIN	529.00€	Terrain pour pompe de relevage
AC	911	891m2	13 rue du four	EPF	280 000.00€	Ancienne poste
BUDGET VILLE - CESSION						
D	735	746 m2	Chez Raffenaud	Mme COSTERES	5€ M 2	Terrain
327 A	1045	722 m2	La Maladrie	M. DOURY	Euro symbolique	Chemin
BUDGET EAU - ACQUISITION						
NEANT						

- vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- vu le bilan de l'année 2021 tel que défini ci-dessus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'année 2021.

ADOPTÉ.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en S/P le 14 AVR. 2022 et de la publication en date du 14 AVR. 2022 BARBEZIEUX, le 14 AVR. 2022

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 31 mars 2022

Le Maire,



André MEURAILLON

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL18-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 23 Mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le 23 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 17 mars, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, M. Valentin GILLET, M. Pierre VAN ZELE, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avaient donné procuration : Mme Claire AUTHIER-FORT à M. André MEURAILLON, Mme Patricia VIMPERE à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Patricia GARD à Mme Florence SWISTEK.

Secrétaire de séance : M. Valentin GILLET

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL19-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022

2022_02_DEL19

OBJET : COTISATION 2022 POUR ECLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

Considérant les nouveaux tarifs du SDEG :
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve comme suit l'état des cotisations dues au SDEG, pour l'exercice 2022 :

Eclairage public- travaux neufs et entretien : délibération du 13 Décembre 2000 et convention du 20 Décembre 2000

ECLAIRAGE PUBLIC	Nombre de points lumineux	Cotisation	Total
Eclairage traditionnel	1029	21,45	22 072,05 euros
Eclairage LEDS	209	14,72	3 076,48 euros
Matériel autonome	4	21,45	85,80 euros

Eclairage public – installations sportives – travaux neufs et entretien : Délibération du 13 Décembre 2000 et convention du 27 Février 2001

ECLAIRAGE PUBLIC INSTALLATIONS SPORTIVES	Nombre de points lumineux	Cotisation	Total
Puissance < à 1000 watts	0	24,12	0,00 euros
Puissance > à 1000 watts	66	96,52	6370,32 euros

(Montant total de la cotisation de l'éclairage public pour l'année 2022 du au SDEG Charente 31 604,65 euros (pour mémoire 2021 elle s'élevait à 29 946,93 €).

ADOPTÉ.

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 31 mars 2022

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P. le 14 AVR. 2022
et de la publication en date du 14 AVR. 2022
BARBEZIEUX, le 14 AVR. 2022

Maire,

André MEURAILLON

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL19-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

M A I R I E
DE
BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

RÉPUBLIQUE



FRANÇAISE

OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 23 Mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le 23 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 17 mars, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, M. Valentin GILLET, M. Pierre VAN ZELE, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avait donné procuration : Mme Claire AUTHIER-FORT à M. André MEURAILLON, Mme Patricia VIMPERE à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Patricia GARD à Mme Florence SWISTEK.

Secrétaire de séance : M. Valentin GILLET

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL20-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022

2022_02_DEL20

OBJET : LOGELIA – DEMANDE DE CAUTIONNEMENT D'EMPRUNT

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

- Considérant la demande de Logélia pour la garantie d'emprunt pour la Réhabilitation de 29 Logements,

Article 1

L'assemblée délibérante de la Commune de Barbezieux-St-Hilaire souhaiterait accordée sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 641 450, 00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 132535 constitué de 3 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité serait accordée à hauteur de la somme en principal de 410 362,50 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 La garantie serait apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité serait accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porterait sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engagerait dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article3

Le Conseil s'engagerait pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 641 450, 00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 132535 constitué de 3 lignes du prêt.

ADOPTÉ
Ce document a été transmis par le Maire compte tenu de la
réception en S/P. le 14 AVR. 2022
et de la publication en date du 14 AVR. 2022
BARBEZIEUX, le 14 AVR. 2022

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 31 mars 2022


André MEURAILLON
(Maire)

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL20-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 23 Mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le 23 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 17 mars, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, M. Valentin GILLET, M. Pierre VAN ZELE, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avaient donné procuration : Mme Claire AUTHIER-FORT à M. André MEURAILLON, Mme Patricia VIMPERE à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Patricia GARD à Mme Florence SWISTEK.

Secrétaire de séance : M. Valentin GILLET

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL21-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022

2022_02_DEL21

OBJET : ACQUISITION FONCIERE

Rapporteur : Madame Carole COURIBAUT, adjointe en charge de l'urbanisme

La Commune de Barbezieux- St-Hilaire souhaiterait acquérir la parcelle N°634 Section B d'une superficie de 5278 m² et la parcelle N°734 Section B de superficie de 2721 m² situées au lieu-dit « Les Granges » pour un montant de 100 000 euros.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'acquérir la parcelle N°634 Section B d'une superficie de 5278 m² et la parcelle N°734 Section B de superficie de 2721 m² situées au lieu-dit « Les Granges » pour un montant de 100 000 euros.
- De mandater Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir

ADOPTÉ.

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 31 mars 2022

Le Maire,



André MEURAILLON

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P. le 14 AVR. 2022
et de la publication en date du 14 AVR. 2022
BARBEZIEUX, le 14 AVR. 2022

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL21-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 23 Mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le 23 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 17 mars, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, M. Valentin GILLET, M. Pierre VAN ZELE, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avaient donné procuration : Mme Claire AUTHIER-FORT à M. André MEURAILLON, Mme Patricia VIMPERE à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Patricia GARD à Mme Florence SWISTEK.

Secrétaire de séance : M. Valentin GILLET

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL22-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022

2022_02_DEL22

OBJET : EMBLEMMENT RESERVE

Rapporteur : Madame Carole COURIBAUT, adjointe en charge de l'urbanisme

La parcelle cadastrée section AD n° 452 est frappée d'un emplacement réservé.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, dont le Plan d'Aménagement et de Développement Durable sera voté au mois de juin 2022, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas reconduire cet emplacement réservé. Cette proposition est motivée par le fait qu'un projet privé sera réalisé dans le respect de la politique de revitalisation du centre bourg de la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas reconduire l'emplacement réservé situé sur la parcelle cadastrée section AD n°452 afin que les projets privés se réalisent dans les meilleurs délais.

ADOPTÉ.

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 31 mars 2022

Le Maire,



André MEYRAILLON

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P. le 14 AVR. 2022
et de la publication en date du 14 AVR. 2022
BARBEZIEUX, le 14 AVR. 2022

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL22-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

RÉPUBLIQUE



FRANÇAISE

MAIRIE
DE
BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE

OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 23 Mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le 23 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 17 mars, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, M. Valentin GILLET, M. Pierre VAN ZELE, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avaient donné procuration : Mme Claire AUTHIER-FORT à M. André MEURAILLON, Mme Patricia VIMPERE à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Patricia GARD à Mme Florence SWISTEK.

Secrétaire de séance : M. Valentin GILLET

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL23-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022

2022_02_DEL23

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'EAU POTABLE DU SUD CHARENTE

Rapporteur : Monsieur Laurent BUZARD

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le comité syndical du syndicat d'eau potable du Sud Charente s'est prononcé favorablement, par délibération du 09 mars 2022, sur la modification des statuts. (Annexe 12)

Le secrétariat du syndicat a été transféré sur le site du futur siège administratif situé 12 Rue du Périgord – Saint Amant de Montmoreau – 16 190 MONTMOREAU depuis le 10 janvier 2022.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de statuts.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver sur la modification statutaire proposée afin de mettre à jour l'article 4 : siège du syndicat.

ADOPTÉ.

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 31 mars 2022

Le Maire,



André MEURAILLON

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la
réception en S/P le 14 AVR. 2022
et de la publication en date du 14 AVR. 2022
BARBEZIEUX, le 14 AVR. 2022

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL23-DE
Reçu le 14/04/2022
Publié le 14/04/2022



OBJET :

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

Réunion du 23 Mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le 23 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BARBEZIEUX-SAINTE-HILAIRE, légalement convoqué, en date du 17 mars, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. André MEURAILLON, Maire.

Etaient présents – M. André MEURAILLON, Maire, Mme Anne DELPECH DE MONTGOLFIER, Maire-déléguée, M. Laurent BUZARD, Mme Florence SWISTEK, M. Philippe BOBE, Mme Françoise DELAHAYE, M. Vincent RENAUDIN, Mme Carole COURIBAUT, Adjoint. M. Benoît DELATTE, M. Hervé RENAUD, M. Damien LANGLADE, Mme Magalie VERGNE, M. Jean-Yves GUITTARD, Mme Corinne GIRARDEAU, Mme Sandrine GROS, M. Jean-Pierre CATONNET, Mme Nathalie BERTHONNAUD, M. Valentin GILLET, M. Pierre VAN ZELE, M. Yann FONTENOY, Mme Géraldine PEREZ, M. Yanick BOZZINI, Mme Hélène BROCHET-TOUTIRI, M. Philippe DESRUES.

Avait donné procuration : Mme Claire AUTHIER-FORT à M. André MEURAILLON, Mme Patricia VIMPERE à Mme Françoise DELAHAYE, Mme Patricia GARD à Mme Florence SWISTEK.

Secrétaire de séance : M. Valentin GILLET

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL24-DE
Reçu le 27/04/2022
Publié le 27/04/2022

2022_02_DEL24

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DE LA MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTÉ

Rapporteur : Monsieur André MEURAILLON, Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats sont conformes aux comptes de gestion les comptes se présentent comme suit :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 0,00		
INVEST	-231 980,49		-792,77€	0	0,00	-232 773,26
FONCT	38 310,19	38 310,19	45 876,94	Recettes		45 876,94

Et considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	45 876,94 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	45 876,94 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0
Total affecté au c/ 1068 :	45 876,94 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

ADOPTÉ. Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la réception en S/P le 27 AVR. 2022 et de la publication en date du 27 AVR. 2022 BARBEZIEUX, le 27 AVR. 2022

Pour extrait conforme
Barbezieux, le 31 mars 2022

Le Maire,


André MEURAILLON

AR Prefecture

016-211600283-20220323-2022_02_DEL24-DE
Reçu le 27/04/2022
Publié le 27/04/2022